

MICROFICHE ETABLIE A PARTIR DE
L'UNITE DOCUMENTAIRE
N

جديدة منجزة حسب الوثيقة
رقم :

9 2 0 2 7 4

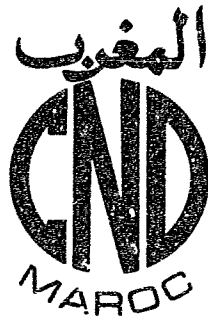
ROYAUME DU MAROC

المملكة المغربية

المركز الوطني للوثائق
CENTRE NATIONAL DE DOCUMENTATION

SERVICE DE REPROGRAPHIE
ET IMPRIMERIE

B.P 826 RABAT



مصلحة الطباعة والتصوير
ص.ب 826 الرباط

F

1

Alors si on les traitait, il fallait de très grosses installations qui ne serviraient pas le reste de l'année, puisqu'il n'y avait pas d'autres autorisations, et que les provendes d'animaux de laboratoire, tout petit marché, de faible valeur ajoutée mais pour lequel les installations existantes alors en France et multiproduits (essentiellement du matériel de santé) étaient bien suffisantes et même demandeurs, n'ayant pas à cette époque un plan de charge axphxyié.

Pour que sur le terrain, l'ionisation devienne une réalité, il fallait que d'autres autorisations soient données.

Pouvons-nous obtenir d'autres autorisations ? Telle a été la question posée à l'orateur du Service de la Répression des Fraudes.

Réponse : Les autorisations existantes l'ont été, par des fabricants d'équipements, sauf pour la provende d'animaux de laboratoire, aucun traitement industriel n'a suivi, alors que les industriels marquent vraiment leur intérêt pour l'ionisation, en soumettant des demandes ; cela marquera au moins l'intérêt; l'Administration ne veut pas se couvrir de ridicule en autorisant ce qui ne sera pas suivi d'effet.

C'est alors qu'une nouvelle réunion fin 1976, tenue à Genève, des experts OMS - FAO - AIEA, a marqué un tournant: puisque dans ses conclusions, elle recommandait pour cinq produits, l'utilisation internationale de l'ionisation.

Le rêve de 1966 allait-il pouvoir se concrétiser. Nous nous y sommes employés SAINT-LEBE et moi-même.

En 1977, l'APRIA organisait un

colloque, reprenant les termes encourageants de Genève sur l'ionisation dans les domaines agro-alimentaires, et celui de la pharmacie. Il réunissait plus de 300 personnes, et dans leurs conclusions, les deux Présidents de séance face à l'intérêt des participants suggéraient que le colloque ait des prolongements, et que l'APRIA puisse être un point de rencontre de ceux s'intéressant à l'ionisation.

Face à cette motion, j'ai proposé pour ceux manifestant un désir de se retrouver, d'étudier ce dossier lors d'une réunion début janvier. 70 représentants d'entreprises ont répondu à cet appel.

Alors a été tracée cette idée d'un Club avec ses activités et un coût de fonctionnement.

Il était proposé une nouvelle réunion, deux mois après. Quatre entreprises ont souhaité continuer:

- 2 fabricants d'équipements
- 2 industriels de l'agro-alimentaire.

Noyau dur, mais aussi cuisant échec par rapport à nos espoirs.

Fallait-il créer ce Club avec les participants. Le CEA était réservé, estimant que l'APRIA n'avait pas su mobiliser des adhérents. Alors, j'ai décidé et SAINT-LEBE a fini par convaincre le CEA, qu'il fallait prendre ce risque.

- . en 1978 : 4 adhérents
- . en 1979: 7 adhérents
- . en 1980: 14 adhérents

et aujourd'hui, ce Club rassemble

- 26 industriels
- 16 membres associés, surtout les Représentants d'Organismes Régionaux souhaitant un développement de l'ionisation

dans leur province.

Les Représentants de l'Administration

- Ministère de l'Agriculture.
 - Ministère du Budget, auquel est rattaché le Service de la Répression des Fraudes.
 - Ministère de la Santé
- Y siègent, assurant aussi une étroite coordination Profession - Etat.

Conditions pour être Membre du Club:

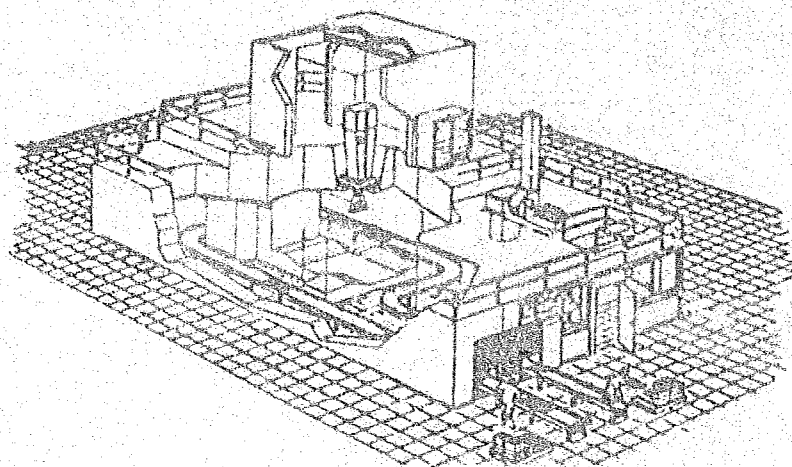
- être adhérent de l'APRIA;
- régler une cotisation Membre du Club qui est fixée pour les industriels à 5.500 F par an, à ce jour; et un droit d'entrée d'un montant de 1.000 F est demandé. Pour les Membres associés, la cotisation est de 1.200 F par an. Des budgets particuliers étant votés pour des actions spécifiques.

QUELLES ONT ETE ET QUELLES SONT LES ACTIVITES DU CLUB ?

- Au départ, une mission d'information et de sensibilisation des industriels et le début d'une concertation avec l'Administration pour faire avancer cette technologie. Un bulletin trimestriel bibliographique complet par de nouvelles données internationales sur l'ionisation, est publié.

- Concertation entre les fabricants d'ionisateur à cobalt et ceux à faisceau d'électrons réunis au sein du Club.

- Rédaction d'un Livre Blanc du CEA montrant que quelle que soit la technologie utilisée, les effets induits étaient les mêmes. Désormais, les autorisations accordées l'ont été pour les techniques au cobalt et celle à accélérateur



d'électrons.

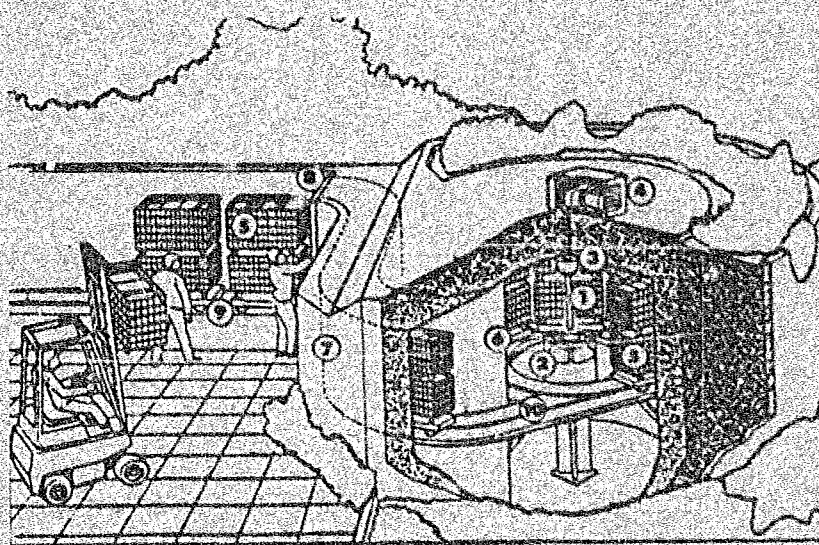
- Pression auprès de l'Administration pour que les demandes d'autorisation puissent être étudiées rapidement.

En effet, en France, tout dossier d'autorisation doit être demandé auprès du Service de la Répression des Fraudes, qui prend avis éventuellement des Services vétérinaires (cas des produits animaux). Après avis positif de la Répression des Fraudes, passage devant le Conseil Supérieur d'Hygiène Publique de France, et

jours.

Aujourd'hui, en moyenne, un dossier est instruit en quelques mois.

- En 1986, alors que jusqu'à là c'était des Représentants de la recherche développement des entreprises qui étaient au sein du Club, certains se sont demandés: l'ionisation connaissant quelques développements en France et à l'Etranger, si leurs Directeurs Commerciaux ou de marketing étaient bien au courant de cette évolution et de cette technique nouvelle. Après sondage, stupeur,



s'il est d'accord, passage devant l'Académie de Médecine.

Procédure longue. Le dossier "Epices" autorisé en 1983, a demandé trois ans, avant d'être officiel.

Le Livre Blanc du CEA à l'appui, et les relations du Club avec l'Administration, ont permis d'accélérer la procédure. C'est ainsi, mais je reconnais que c'est le record, en 1987 une demande d'autorisation provisoire d'ioniser la fraise, a été obtenue en 10

la plupart ne l'étaient pas. Alors, les Directeurs de Marketing sont venus assister à ces réunions, si les chercheurs ont la réputation de ne pas être pressés, ce n'est pas le cas des gens du marketing.

Ils ont été affolés de ce qui pourrait se passer si l'ionisation continuait à se développer.

Aussi, à leur demande, et sur budget particulier d'un montant de 300.000 F, deux enquêtes de sondage ont été faites par des cabinets spécialisés afin de connaître

3

009 9 / EN 009 9 / ES 009 9 / FR

Code de langue des descripteurs (cercler obligatoirement celui qui convient)

	Etiquette	Données (À dactylographier)
Descripteurs AGROVOC pour l'index matières dans Agrindex	800	IONISATION; INDUSTRIE ALIMENTAIRE; HISTOIRE; (PRIMAIRE) FRANCE
Autres descripteurs AGROVOC		(Séparer les descripteurs par un point virgule (;) et un espace. Faire précéder les propositions de nouveaux descripteurs par un point d'interrogation (?)) / (laisser un espace après la barre oblique (/))
Commentaires sur les descripteurs existants ou proposés	810	

4

009 9 /

Code de langue des termes d'indexation

Termes d'indexation du vocabulaire local	820	

5

009 X / FR

Code de langue du résumé

Langue du résumé en clair	850	
Résumé	860	Communiqué d'industriel français, traitant l'historique de l'adaptation de la technique d'ionisation en France, et son développement dans l'industrie agro-alimentaire

82-10-6 92-0274

FIN

النهاية

10

مشاهد

VUES